

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

EN APPLICATION DE LA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES
L.R.C. 1985, CH. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

SAINT-PAUL, ALBERTA

le 24 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

Olga Koval, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

SAINT-PAUL

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	MARY ANNE FINLEY	3 - 8
2	PAUL PELLETIER	8 - 13
3	CHRISTOPHER HEAD	13 - 47

Audience publique tenue au Super 8 Motel
le 24 octobre 2002 à compter de 13 h 30

LE PRÉSIDENT : Bienvenue à tous à l'audience publique de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales tenue à Saint-Paul. Notre but est de prendre en considération ces Propositions que nous avons publiées dans ce format, et si vous n'avez pas de copie et que vous en désiriez une, madame Petryshyn, notre secrétaire vous en postera une. Nous n'en avons simplement plus de disponibles en ce moment. La Proposition a aussi été publiée dans un encart, sous forme de résumé, dans les principaux journaux et sur le Web, dont vous pouvez aussi obtenir l'adresse de madame Petryshyn.

Nous sommes ici en tant que Commission afin de prendre en considération les propositions d'aujourd'hui. Je m'appelle MacCallum et suis d'Edmonton. Je suis un juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Ritu Khullar est l'un des commissaires et Donald J. Barry en est l'autre. Ritu vient d'Edmonton. Elle pratique le droit. Monsieur Barry est un professeur de sciences politiques à la University of Calgary.

Notre personnel est madame Miranda Petryshyn, qui est juste là dans la porte. C'est la secrétaire de la Commission. Olga Koval est notre rapporteur aujourd'hui et Dawn Mathews est l'experte en géographie, d'Ottawa.

Le processus, je vais vous le décrire brièvement. Nous sommes une Commission indépendante établie sous l'autorité de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act of 1985. Nous sommes libres de toute influence politique ou administrative de toute sorte. On s'attend à ce que nous interprétions la Loi, bien sûr, dans un sens large et que nous desservions l'intérêt public en équilibrant divers intérêts de la communauté. Dans bien des cas, ces intérêts sont contradictoires ; votre proposition ne sera donc pas toujours adoptée par nous, mais nous lui accorderons toute l'attention à laquelle elle a droit. Nous avons le dernier mot dans ce processus, mais le processus en est un de consultation et nous tentons d'écouter les gens. Nous suivons les directives juridiques établies par la section 15 de la Loi et la section 3 de la Constitution.

Celle-ci est l'une de nos dernières audiences publiques. Il y en aura une autre à Vegreville aujourd'hui, puis nous aurons fini. Nous en avons tenu 16, 15, quelque chose du genre.

Nous préparerons notre Rapport, et l'amenderons selon les besoins en nous basant sur ce que nous avons entendu à ces audiences. Puis le document est envoyé au président de la Chambre des communes qui l'acheminera à un comité parlementaire, où il sera étudié par les représentants parlementaires. Puis, nous examinons leurs objections ou suggestions et modifions notre Rapport si nous jugeons utile de le faire. Notre Rapport final est envoyé au directeur général des élections, qui rédige une Ordonnance de représentation et celle-ci est envoyée au gouverneur en conseil pour fins de proclamation.

Tout cela aura lieu avant le mois de juillet 2003, et les nouvelles limites ainsi établies n'entrent pas en vigueur avant le mois de juillet 2004. Donc, toute élection déclenchée avant cela sera contestée selon les limites actuelles.

Le but de vos soumissions aujourd'hui, c'est la révision des limites électorales, et cela n'est pas la formule de redistribution qui attribue le nombre de sièges aux provinces. Cela n'est pas de notre ressort et ne fera pas partie de la discussion d'aujourd'hui, mais on s'y intéresse beaucoup ; je vais donc vous expliquer brièvement comment la formule fonctionne.

En passant, on la trouve dans ce petit livre, *Representation in the House of Commons of Canada*. Tout le sujet y est très bien traité et vous pouvez en obtenir une copie de nous. Si vous en voulez une, veuillez simplement vous adresser à Miranda et elle vous fournira l'adresse.

Vous commencez avec les 282 sièges qui existaient au Parlement en 1985. Vous soustrayez alors trois sièges, l'un pour chacun des territoires du Nord : le Yukon, Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest. Cela vous laisse 279 sièges. Vous prenez la population des dix provinces et la divisez par 279, ce qui vous donne le quotient électoral. La population provinciale, c'est-à-dire – pour se servir de l'Alberta comme exemple – de 2,9 millions est ensuite divisée par ce quotient électoral, et vous obtenez le nombre 28, ce qui est le nombre de sièges attribués à l'Alberta. Dans certaines provinces, au fait, sept des dix, elles reçoivent plus de sièges qu'elles n'en recevraient

autrement grâce à la mise en application de deux clauses spéciales, la clause sénatoriale et la clause de maintien des droits acquis, ce qui veut dire qu'aucune province n'aura droit à moins de sièges à la Chambre des communes qu'elle n'avait de sénateurs en 1915. Donc, si elle avait quatre sénateurs en 1915, elle n'aura pas moins de quatre sièges présentement, et aucune province n'aura droit à moins de représentants parlementaires qu'elle n'en avait lors du 33^e Parlement en 1976.

Présentement, la population de l'Alberta, tel que je l'ai dit, est de 2,9 millions. Nous avons 26 sièges présentement et en aurons 28. Le quotient provincial, ou la moyenne par circonscription, est de 106 243, et selon la section 15 de la Loi, nous devons délimiter des circonscriptions qui se rapprochent, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, de ce montant. Nous prenons d'autres facteurs en considération également, mais celui-là est primordial à cause du désir de l'égalité des voix. D'autres facteurs tels la communauté d'intérêts, la communauté d'identité, le patrimoine, le modèle géographique et autres choses de ce genre important aussi et nous en tenons, bien sûr, compte.

Nous n'avons que trois présentateurs aujourd'hui, Mesdames et Messieurs. Nous avons une limite de 15 minutes, mais je crois bien que nous n'avons pas besoin d'être très vigilants par rapport à cela, mais nous aimerions que vous limitiez vos remarques de sorte à avoir le temps pour une session de questions et réponses, si cela vous chante. Vous pouvez nous poser des questions, mais nous attendrons que vous ayez fini de parler avant d'y répondre. Si nous ne le pouvons pas, nous les prendrons en délibération.

Monsieur Head est en tête de liste, mais lui et son collègue sont prêts à céder leur place aux deux autres ; madame Maryanne Finley se trouve donc en tête de liste. Madame Finley ?

Madame, si vous voulez vous asseoir là-bas. Le microphone n'amplifie pas votre voix, mais la rapporteur en a besoin pour enregistrer mot à mot tout ce que vous direz.

MADAME MARYANNE FINLEY : Il n'est pas nécessaire que je parle très fort. De toute façon, nous ne sommes que quelques-uns.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à notre belle communauté de Saint-Paul. C'est avec grand plaisir que je vous soumetts ce mémoire pour que vous le preniez en considération. Merci d'avoir accepté notre inscription tardive. Il régnait une certaine confusion, à savoir quels étaient les changements de limites électorales dont nous discutons et le Conseil vient tout juste de soumettre un mémoire sur les changements de limites provinciales. Nous avons soumis un mémoire à cet effet il n'y a pas très longtemps de cela.

Je veux commencer par féliciter la Commission pour la merveilleuse tâche accomplie. Mais je suis certaine que vous n'entendrez pas cela au sujet de tous les changements de circonscriptions proposés. Mais, dans la nouvelle circonscription proposée de Westlock-Saint-Paul, nous n'avons pas pu déceler de lacune importante. L'approche que vous avez prise, qui est celle de maintenir la similarité des communautés et non pas de simplement de mettre l'accent sur la représentation selon la population, est très bien accueillie. Vous avez réussi, avec les nouvelles limites, à réunir plusieurs similarités de circonscription. Je veux parler de quelques éléments qui vont clarifier notre point de vue et notre raisonnement. Comme vous pouvez le constater, nous nous sommes tous concertés, ici, et avons pris des notes.

Nous reconnaissons que la nouvelle circonscription réunit plusieurs communautés qui sont surtout reliées et appuyées par l'agriculture. Ce facteur jouera un rôle important dans la mise sur pied de bonnes relations de travail au sein de la circonscription à cause des similarités. Étant donné que nous faisons face à une sécheresse importante dans la circonscription de Lakeland, les répercussions sur la communauté agricole vont certainement trouver écho dans les secteurs commerciaux de ces petites communautés. Ceci souligne l'importance du député lorsqu'il parle au nom de la circonscription. Le député représentant Westlock-Saint-Paul parlerait vraiment au nom de la majorité de l'électorat. L'agriculture vit des moments très difficiles à cause de l'augmentation des coûts, des bas prix et des conditions atmosphériques désastreuses. Plusieurs communautés agricoles auront à faire face à des temps encore plus durs à l'avenir. Il est important que nos représentants élus parlent avec confiance lorsqu'ils disent qu'ils représentent les mêmes intérêts auprès de la communauté.

Nous reconnaissons aussi qu'il y a eu une tentative de réunir quelques communautés banlieusardes près d'Edmonton avec les circonscriptions de la région métropolitaine. Nous estimons que cela était une démarche ingénieuse. Ces communautés banlieusardes ont beaucoup plus de choses en commun avec la région métropolitaine qu'elles n'en ont avec les communautés à base agricole. Nous ne sommes pas certains si cela a été fait intentionnellement ou pas, mais nous appuyons certainement le résultat.

Nous reconnaissons aussi que la route 28 deviendra dorénavant un corridor de transport et de développement majeur dans la circonscription. Les développements pétroliers dans la région de Bonnyville et de Cold Lake comptent sur la route 28 en tant qu'artère principale pour transporter les ravitaillements à ces projets. La route est aussi utilisée comme un corridor primordial par les touristes et les nombreux visiteurs se rendant à nos parcs et à nos terrains de camping. La route 28 est aussi le corridor de choix pour les rendez-vous médicaux et d'affaires à Edmonton.

Nous sommes aussi très fiers d'avoir deux installations militaires dans notre région présentement. Nous vous remercions de nous avoir fait confiance. La base aérienne de Cold Lake et la base des forces terrestres de Namao sont des plus bienvenues dans cette nouvelle circonscription.

Notre circonscription comprend aussi une forte population de Premières nations qui joue un important rôle économique dans les plus petites communautés représentées dans la circonscription. L'introduction de ces personnes dans le tissu économique des plus petites communautés est d'une grande importance auprès des petits commerçants qui comptent sur leur appui. Nous encourageons fortement leur participation au processus électoral. Le peuple des Premières nations a ses propres problèmes que le gouvernement fédéral devra traiter dans un avenir rapproché. Nous espérons qu'il y aura un accord des volontés et que les choses iront de l'avant de sorte à améliorer leurs conditions de vie et à faire en sorte qu'ils estiment être de véritables partenaires du Canada.

Nous reconnaissons aussi la forte influence francophone qui existe dans plusieurs des communautés à l'intérieur des limites de la circonscription proposée. Bien qu'il y ait plusieurs identités culturelles importantes au sein de la nouvelle circonscription, nous sommes heureux de faire état, encore une fois, des similarités que la Commission a essayé de réunir. La St. Paul and

District Chamber of Commerce est heureuse d'appuyer les limites électorales proposées de Westlock-Saint-Paul. Nous sommes d'avis que les modèles naturels d'échanges commerciaux ont été soutenus et mis en valeur au sein de cette Proposition.

Merci de cette occasion de vous présenter ce bref mémoire, et nous vous invitons à faire un tour de Saint-Paul afin de pouvoir savourer la fierté communautaire qui fait notre renommée. Notre devise ici à Saint-Paul est « We are a people kind of place »/Ici, nous mettons l'accent sur les gens. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Madame Finley, je ne sais que dire. Nous n'avons pas reçu autant de compliments en si peu de temps depuis le début de nos audiences publiques.

MME MARYANNE FINLEY : Bien sûr, étant donné les changements aux limites provinciales, nous ne voulions pas de changement [au niveau fédéral] et nous avons bien affirmé cela, mais je suis d'accord avec le reste de notre membership, à savoir que le changement proposé est une excellente idée. Nos communautés – Westlock, Saint-Paul – sont tellement ancrées dans l'agriculture qu'il est très important que nous ayons toutes les mêmes similarités. Bonnyville et Cold Lake, bien sûr, en obtiennent un petit peu plus – il y a un peu plus de pétrole. Cold Lake, bien sûr, est maintenant une grande ville, telle que nous la voyons, mais elle est encore là.

Les Premières nations que nous avons entre Cold Lake et Westlock, vous savez, cela constitue une forte proportion de notre population. Je crois que cela fonctionnera très bien pour nous.

LE PRÉSIDENT : Nous avons commencé à faire un tour de la ville à partir du siège de l'information touristique, bien sûr, et en nous rendant à Vegreville, nous nous promènerons certainement autour et jetterons un coup d'œil sur quelques-uns des districts résidentiels. Nous avons déjà beaucoup aimé la rue principale au revêtement tout frais.

MME MARYANNE FINLEY : C'est cela. Cela a été fini spécialement en votre honneur, c'est vrai.

LE PRÉSIDENT : Je voulais tout simplement attirer votre attention à notre Proposition formelle au sujet de ce que vous disiez par rapport aux circonscriptions hybrides d'Edmonton ; nous avons ce qui suit à dire dans notre Proposition : [Traduction] « c'est l'avis de la Commission qu'en termes de géographie et de communauté d'intérêts, les populations dans la région métropolitaine d'Edmonton ont plus de choses en commun avec Edmonton qu'avec les communautés rurales plus éloignées d'elles. » C'était le raisonnement qui sous-tend l'instauration de ces circonscriptions.

MME MARYANNE FINLEY : Je ne l'ai pas lue.

LE PRÉSIDENT : Je crois que vous trouverez que cela contient beaucoup de renseignements. Il nous fera certainement plaisir de vous en poster une.

MME MARYANNE FINLEY : Effectivement, notre adresse est dans notre proposition. C'est la boîte postale 877, Saint-Paul, Alberta. Si cela ne vous dérangeait pas trop, ce serait très gentil à vous.

MME KHULLAR : Simplement pour donner suite à quelques-uns de vos commentaires, trouvez-vous qu'il y ait beaucoup de points communs ou d'interaction avec la région de Westlock ?

MME MARYANNE FINLEY : Personnellement, j'estime que Westlock – d'une certaine façon, je parle en mon nom personnel présentement—j'estime que Westlock et Smoky Lake tendent souvent quelque peu vers l'agricole, les marchands d'équipement agricole. Ils font plusieurs va-et-vient. Boyle et Vilna font souvent – au milieu de notre circonscription – non, à l'extrémité de notre circonscription se trouve Vilna, et je trouve qu'ils ont tendance à faire beaucoup de leur magasinage dans cette région. Puis, Vilna commence à se diriger vers nous ; Smoky Lake vient vers nous. Il y a des gens, des résidents de Smoky Lake qui se rendent à Saint-Paul rencontrer les marchands d'équipement. Il y en avait un petit peu moins il y a quelque temps de cela alors qu'un de nos marchands d'équipement avaient fermé ses portes, parce plus vous en avez, plus les gens s'y rendent à cause de la variété accrue.

Bonnyville et Saint-Paul, il y a une certaine rivalité entre les deux, mais pas beaucoup. Malheureusement, certains de nos résidents se rendent à Cold Lake pour y faire leurs achats, alors je trouve effectivement qu'en tant qu'individu dans cette circonscription, il est facile de se rendre d'un bout à l'autre de la circonscription, de la circonscription proposée. Je crois que plusieurs d'entre eux le feront, que ce soit des touristes, que ce soit au niveau de l'agriculture, ou à cause de bien de la parenté [à visiter] le long de – [l'élément] francophone qui est très dominant dans cette région. Bien sûr, vous savez, vous aimez à vous déplacer à l'intérieur des communautés francophones également. Est-ce que cela répond ?

MME KHULLAR : Oui, merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Madame Finley. Maintenant, monsieur Pelletier.

M. PAUL PELLETIER : Bon après-midi, Membres de la Commission et bienvenue à Saint-Paul. Je m'appelle Paul Pelletier. Je suis président de la Lakeland Federal PC Association et aussi un candidat inscrit officiellement lors des élections de l'an 2000. Il me fait énormément plaisir de vous présenter un bref mémoire portant sur les changements de limites électorales proposés pour l'été 2004.

En tant que président de l'association politique de la circonscription et que candidat officiellement inscrit dans la circonscription de Lakeland, je tiens, premièrement, à féliciter les membres de la Commission de toute la réflexion et la considération évidentes qu'ils ont mises à l'élaboration des changements de ces limites.

Comme vous le savez certainement, les circonscriptions rurales couvrent de grandes superficies et représentent tout un défi au député qui doit les administrer au nom de ses électeurs.

Plusieurs régions contiennent une grande diversité et un député doit être au courant des questions nationales, régionales et locales. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles les changements proposés par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales

revêtent tant d'importance aux yeux de ceux parmi nous qui doivent composer de près avec quoi que ce soit de nature politique.

En commençant la présentation de mon mémoire, je veux mentionner que j'y ai inclus des sections en français. J'ose espérer que l'information sera acceptée telle que présentée. Cela n'arrive pas souvent que les changements de limites électorales sont proposés et que la Commission peut s'attendre à être félicitée pour sa prise de décisions.

Les changements proposés qui ont été mis de l'avant en sont toutefois un exemple. J'appuie complètement les changements et sans aucune hésitation, je félicite la Commission pour le discernement dont elle a fait preuve, que cela soit intentionnel ou pas.

(L'ORATEUR PARLE FRANÇAIS)

Je peux confirmer, en tant que candidat lors d'une élection fédérale, que les exigences physiques avec lesquelles une personne doit composer n'aident pas du tout lorsqu'on essaie d'attirer de bons candidats potentiels. Les circonscriptions rurales ont toujours l'impression que leur voix ne se fait pas assez entendre. Ceci est à cause des grandes distances géographiques qu'un député doit parcourir. Cela fait qu'il est difficile pour le député de vous rendre visite lors des fins de semaine, contrairement à la situation d'un député urbain ou d'une députée urbaine qui peut effectivement traverser sa circonscription à pied.

Nous, dans les circonscriptions rurales, ne voulons pas toujours nous plaindre au sujet de la représentation et du manque d'appui dont nous faisons l'objet. Nous voulons, toutefois, avoir l'impression que nos voix comptent pour quelque chose. Il est très encourageant de constater que les nouvelles limites proposées pour la circonscription de Westlock-Saint-Paul reflètent un modèle très naturel dans la circonscription. La route 28 devient dorénavant l'artère principale à travers la plupart de la circonscription. Ce corridor routier représente le nouveau lien vital des développements pétroliers dans la région de Cold Lake. Plusieurs résidents dans le nord-est utilisent cette route en tant que route principale pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou d'affaires dans la ville d'Edmonton.

(L'ORATEUR PARLE FRANÇAIS)

Nous avons une importante population de Premières nations dans cette circonscription. Cette population joue un rôle important dans le développement de la plupart des communautés. Je n'exagérerais pas du tout si je vous disais que plusieurs communautés dans cette circonscription ne seraient pas aussi prospères n'était-ce pour l'appui des membres des Premières nations. Je crois que le gouvernement fédéral a un devoir envers ces gens et qu'il devrait leur tendre la main dans le but de les inviter à participer plus pleinement dans les affaires politiques de la nation.

Il y a plusieurs bonnes choses au sujet de ces changements que je pourrais commenter, mais puisque le temps est une denrée précieuse, je vais attendre un autre moment. Je vais terminer cette présentation en félicitant la Commission à nouveau pour un travail bien fait. Ma réaction initiale en examinant les changements proposés pour la circonscription, c'était simplement de m'exclamer : « Wow ! ils ont finalement réussi à trouver correctement. »

Merci de cette occasion de participer à un projet d'une telle importance.

(L'ORATEUR PARLE FRANÇAIS)

LE PRÉSIDENT : Je vais demander à mes collègues s'ils ont des questions à poser.

MME KHULLAR : Juste une question. Je me demande si vous avez eu des contacts ou des conversations avec les communautés de Morinville et Legal après que les changements ont été proposés. Si je me rappelle correctement, nous avons reçu quelques lettres de leur part disant qu'ils n'étaient pas très contents des –

M. PAUL PELLETIER : J'ai, en effet, parlé à quelques personnes la semaine dernière. Pour être très franc avec vous, elles ne savaient même pas que les limites étaient en train d'être changées. Elles n'en savaient rien, mais lorsque j'en ai discuté et que je leur ai expliqué les changements proposés, je n'ai entendu aucune objection quelle qu'elle soit.

M. BARRY : Je suis tellement flatté que je ne me contiens plus.

MME KHULLAR : Il y a une question. Simplement par rapport au comté d'Athabasca et de la ville d'Athabasca – nous avons entendu certains propos de leur part à l'effet d'où ils voudraient être, s'ils aimeraient faire partie de cette circonscription-ci en bas, et je me demande – cela nous posait quelques problèmes au niveau de la population, mais je me demande simplement ce que vous en pensez.

M. PAUL PELLETIER : Je vous remercie de cette question parce l'une des questions que j'allais vous poser était effectivement au sujet de la ville de Boyle, qui est juste sur la frontière. Lorsqu'il s'agit d'une communauté frontalière comme celle-là, on se demande à qui elle appartient. En tant que président d'une association de circonscription, c'est une véritable lutte à la corde et vous voulez vraiment – vous ne voulez pas vous trouver dans ce genre de situation. La moitié de la ville pense appartenir à une circonscription et l'autre moitié appartient à – cela crée beaucoup de tension non nécessaire. Mais je suis content d'entendre dire qu'Athabasca était plus intéressée à faire partie de la circonscription de Westlock-Saint-Paul, et je n'aurais certainement aucune objection à ce qu'elle fasse partie de cette circonscription.

L'autre changement que j'ai remarqué, c'est le fait d'avoir enlevé Lac La Biche de cette circonscription. Lac La Biche, je ne sais pas. Je n'ai rien entendu de négatif à cet effet dans la région de Lac La Biche.

LE PRÉSIDENT : Je crois qu'ils sont satisfaits de faire partie de Fort McMurray.

M. PAUL PELLETIER : Je crois que oui. C'est un modèle plus naturel pour eux, spécialement avec la route 80, Le projet ; je ne sais pas si vous êtes au courant de celui-là.

LE PRÉSIDENT : Dites-nous de quoi il s'agit.

M. PAUL PELLETIER : Lac La Biche travaille très étroitement avec Fort McMurray à cause du nouveau parc Lakeland – il s'agit plus d'une question au niveau provincial – mais il y a un nouveau parc Lakeland dans cette région, et maintenant avec le – en espérant le revêtement de la

route 881, cela constituera un nouveau corridor menant à Fort McMurray. Je ne sais pas si vous êtes au courant du fait que nous avons eu deux feux de forêt majeurs au cours des dernières années et qu'ils ont complètement isolé Fort McMurray. La route 881 était praticable cette fois-ci, mais extrêmement lente, parce que c'est un chemin de gravier et que, dans ce cas-ci, c'est très dangereux. Ils font du lobbying pour obtenir que cette route soit asphaltée. Il y a donc une relation de travail naturelle entre ces deux communautés. Je suis d'accord ; je comprends certainement pourquoi ils seraient heureux d'être réunis, certainement.

LE PRÉSIDENT : Athabasca ne veut plus, bien sûr, être là-haut dorénavant. Ils disent qu'ils n'ont plus le lien historique d'échanges qu'ils avaient avec Fort McMurray, mais le problème auquel nous faisons face là, c'est le manque de population à Fort McMurray. Nous pouvons descendre assez bas dans ce cas-là à cause de la croissance envisagée dans la ville elle-même, mais si nous n'avons pas Athabasca ni Boyle et leurs fortes population agricoles dans cette circonscription, cela veut dire que nous serions très bas à Fort McMurray, alors nous avons un dilemme des plus aigus. Présentement, nous ne savons pas que faire à ce sujet. Ils veulent certainement faire partie du sud. Tous leurs liens sont en direction de Westlock et de cette région, du moins c'est ce qu'ils nous disent.

M. PAUL PELLETIER : Je crois que la dernière question que j'aurais, compte tenu de cela, ce serait si Athabasca et Boyle – bien, Boyle fait déjà partie de notre circonscription – si Athabasca venait à faire partie de notre circonscription –

LE PRÉSIDENT : Oh, Boyle n'est pas dans cette circonscription.

M. PAUL PELLETIER : Boyle ne l'est pas ? D'accord. Cela était – alors si nous prenons Boyle et Athabasca et les insérons dans la circonscription de Westlock-Saint-Paul, il est évident que nous devons perdre quelque chose ailleurs.

MME KHULLAR : Oui.

M. PAUL PELLETIER : Je ne pense pas que nous ayons songé à ce que nous perdrons ? Non ? Nous sommes encore bien à l'intérieur de la marge alors ?

MME MATHEWS : Vous seriez corrects. Simplement, Athabasca serait très basse.

LE PRÉSIDENT : Nous déciderons ce qu'il faut faire à ce sujet. Merci beaucoup. Ceci est un véritable plaisir. Nous ne partirons peut-être jamais.

D'accord, monsieur Head ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Comme je l'ai dit, nous allons essayer, de façon générale, de faire ce que nous avons fait de par le passé lorsque nous avons fait des présentations au cours d'autres audiences. Je fais la présentation et monsieur Day s'occupe des cartes et des choses de ce genre. Étant donné que nous avons cette dame d'Ottawa qui est ici pour nous assister, elle pourra peut-être afficher des cartes au fur et à mesure que nous en discutons, et monsieur Day pourrait aller montrer sur la carte ce dont nous parlons.

Si je pouvais présenter quelques renseignements de fond expliquant pourquoi nous sommes ici. Il s'agit un peu d'un loisir pour monsieur Day et moi-même. Je ne sais jamais comment appeler cela, mais la jeune dame a mentionné la géographie électorale, et je crois que cela convient. Cela a commencé aussi loin en arrière que le début des années 80. Nous étions – monsieur Day et moi-même, et un groupe d'amis, étions membres d'une société quasi savante et nous rencontrions dans nos foyers respectifs au cours de soupers, et nous présentions des communications savantes.

Alors, lorsque au moment du premier rapport des limites électorales du juge Sinclair, j'ai dit : faisons une présentation à un groupe d'amis en tant que société, puis allons faire une présentation à la commission. Alors, c'est ce que nous avons fait, et la société l'a entériné, et nous sommes partis faire notre présentation, et le juge Sinclair a été très gentil et a mentionné, à plusieurs reprises, combien il l'avait appréciée, et que si l'occasion se présentait, de le refaire. Puis, il a été le président de la deuxième Commission. Nous l'avons refait. Puis, c'est un peu devenu une chose récurrente.

Malheureusement, bien que la société se rencontre encore de façon non officielle pour souper au moins une fois le mois, étant donné qu'il y a plusieurs petits enfants, nous avons cessé de présenter des communications savantes. À ce point-ci, donc, nous n'arrivons pas avec de la documentation provenant de cette société savante. En gros, ce sont des individus qui s'intéressent à cela et notre intérêt est fondamentalement toute la province. Dans certains domaines, nous avons des propositions à faire et que nous pouvons élaborer ; d'autres sont d'ordre général.

Au moment d'examiner ce Rapport, nous avons été très impressionnés. Vous allez recevoir d'autres compliments de notre part parce que nous avons pensé que vous aviez tenu compte de plusieurs questions, et en particulier, la région d'Edmonton. Nous avons pensé que la région d'Edmonton, ce que vous en avez fait en combinant ces régions banlieusardes avec la ville avait beaucoup de sens d'un point de vue logique. Je crois qu'il pourrait y avoir quelques problèmes de nature émotive parce que les banlieues éloignées d'Edmonton n'ont pas traditionnellement aimé l'idée d'être associées à Edmonton, et elles aiment être distinctes d'Edmonton, et nous prévoyons que vous aurez beaucoup d'inquiétudes d'exprimées par les gens de Saint-Albert et de Sherwood Park au sujet de leur association à, particulièrement avec les circonscriptions d'Edmonton.

Alors, en élaborant notre soumission que nous voulons faire, nous avons décidé que nous le ferions sur trois points. Nous avons appelé cela, comme je 'ai dit dans ma lettre, le Plan A, le Plan B et le Plan C.

Le Plan A, c'est simplement une présentation que nous vous faisons pour vous dire combien nous sommes heureux de votre Rapport et du fait que vous n'avez pas l'esprit fermé par rapport à d'autres représentations vous demandant d'effectuer des changements majeurs. Ensuite, nous vous ferions quelques suggestions concernant des changements mineurs, qui, nous croyons, permettraient de peaufiner vos Propositions, et bien que nous trouvions que le Rapport est excellent, à notre avis, elles pourraient l'améliorer encore plus.

Puis nous avons passé au Plan B et le Plan B comprenait la réévaluation d'Edmonton et de Calgary, en gardant les deux villes à l'intérieur – les limites des circonscriptions des deux villes – des limites municipales. Maintenant, ce que cela comportait, c'était de composer avec les villes,

puis de composer avec le reste de la province parce qu'une fois que vous décidez de garder les limites d'Edmonton à l'intérieur d'Edmonton plutôt que d'adopter votre proposition initiale, si vous en décidiez ainsi, alors, il y aurait toute une série de changements qui en découleraient. Alors, on s'est dit, en gros, que voici une proposition que vous pouvez examiner, et voici ce que nous suggérerions pour Calgary, pour Edmonton, et pour le reste de la province.

Maintenant, le Plan B pour Calgary peut être adopté sans – même si vous disiez, très bien, nous allons laisser faire Edmonton, mais vous pourriez alors examiner notre proposition pour Calgary parce que notre proposition pour Calgary reste effectivement à l'intérieur des limites de la ville également. Puis, nous avons présenté ceci à diverses occasions, et nous avons dit, bien, le refaisons-nous parce que si vous avez l'esprit au changement dans la majeure portée de votre Rapport, voici quelque chose auquel nous aimerions réfléchir ; et au moment de la dernière audience, j'ai eu une très bonne conversation avec le juge Dixon à ce sujet, et il a dit que cela était très intéressant, et, bien, il ne pensait pas que sa Commission s'y intéresserait. Il était certainement d'avis qu'il valait la peine d'en prendre connaissance et il nous a remerciés de l'avoir fait. Donc, nous faisons encore une fois la même chose, et ça, c'est le Plan C.

Le Plan C, en gros, laisse Edmonton et Calgary à l'intérieur de leurs limites, puis retrace les limites de la province de sorte à identifier, grosso modo, ce que nous estimons être un problème relié à la circonscription de Peace River. La circonscription de Peace River est l'une des plus grandes de la province, à la fois au niveau de la superficie et de la population, et nous estimons qu'étant donné les conditions spéciales dans le nord de l'Alberta, Peace River pourrait être, moyennant les paramètres à l'intérieur desquels vous devez fonctionner, sa taille pourrait simplement être réduite. Et nous affirmons que si vous étiez prêts à songer à cela, bien voilà comment nous verrions une proposition pour faire le reste de la province. Et nous avons pensé que nous vous présenterions cela.

Maintenant, si nous nous rendons au Plan A, ce qui est votre Proposition actuelle moyennant des changements mineurs. Le premier commentaire que je ferais en gros, c'est que le Plan A ne porte pas sur les limites, mais sur la nomenclature. En acceptant les Propositions de la Commission – en se basant sur la procédure, nous vous suggérons les amendements suivants : transférer la

limite sud entre Grande Prairie, Peace River et Yellowhead par quatre paliers de Townships vers le sud. La région peuplée en cause, la région de Little Smoky, est complètement reliée à la ville de Valleyview et a peu ou rien en commun avec le reste de Yellowhead. Alors, voici la région de Little Smoky qui est associée à Valleyview, et que nous vous suggérons de transférer de Yellowhead à Grande Prairie-Peace River.

LE PRÉSIDENT : Oui, nous avons entendu parler de cela dans le Nord, oui.

M. CHRISTOPHER HEAD : Selon nos calculs, il y avait environ 750 personnes qui en seraient touchées.

La prochaine chose était de transférer la région entre les rivières Saskatchewan Nord et Brazeau de Yellowhead à Banff-Cochrane – entre la Saskatchewan Nord et la Brazeau. La raison pour cela, c'est qu'elle est complètement associée à Rocky Mountain House et que l'évaluation se fait habituellement uniquement à partir de la route David Thompson, et cela comprendrait environ 2 700 personnes.

MME MATHEWS : Nous avons déjà fait cela.

M. CHRISTOPHER HEAD : En utilisant la rivière Battle en tant que limite entre Range 11 et 12, à l'ouest du 4^e méridien, et la ligne entre les Townships 42 et 43 à l'ouest de la rivière Battle. Ceci reflète une division géographique et sociale plus évidente que la ligne proposée. Environ 2 700 personnes sont concernées.

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous utiliser le pointeur, Monsieur ; vous l'avez là. Alors, c'est ça la région, et vous estimez qu'elle devrait aller où ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Vegreville-Wainwright.

LE PRÉSIDENT : D'accord, de Drumheller à Vegreville-Wainwright. Nous avons fait cela.

M. CHRISOTPHER HEAD : Nous sommes heureux d'avoir souligné des choses que d'autres ont aussi soulignées.

LE PRÉSIDENT : Oui. Bien, continuez ainsi et avec notre – puis, nous vous montrerons l'amendement que nous songeons à apporter.

M. CHRISTOPHER HEAD : La prochaine chose, c'est de revenir à la ligne frontalière existante de Medicine Hat entre les Townships 23 et 24, de la rivière Red Deer à la ligne entre les Ranges 18 et 19. Environ 450 personnes en seraient touchées. La proposition de la Commission suivrait une ligne qui est difficile à trouver sur la terre, tel que la Commission de 1993 l'a fait souligner, sans avoir une bonne raison de proposer le changement.

LE PRÉSIDENT : Et je crois que nous avons aussi fait cela.

M. CHRISTOPHER HEAD : La prochaine chose était dans la ville de Calgary, et il s'agissait de transférer la région qui se trouve à l'est de Blackfoot Trail, au nord de Southland Drive, à l'ouest de la rivière Bow et au sud de Glenmore Trail, de Calgary sud-est à Calgary sud-ouest. La région comprend un terrain de roulottes et environ 450 personnes dont les contacts communautaires se font complètement dans Calgary Sud-Ouest.

LE PRÉSIDENT : Nous vous suivons. Désolé, le professeur Barry va dire quelques mots portant sur cela.

M. BARRY : Vous parlez de la région au-dessous de Glenmore Trail, est-ce bien cela ?

M. CHRISTOPHER HEAD : À l'est de Blackfoot, au nord de – oui. John, pourriez-vous aller

montrer où c'est à monsieur Barry ?

LE PRÉSIDENT : Nous le voyons maintenant. La limite a été déplacée à l'est, du moins dans nos Propositions.

M. BARRY : Probablement pas tout à fait exactement tel que vous l'avez fait.

LE PRÉSIDENT : Il y a eu toute une discussion à ce sujet à Calgary et nous avons compris.

M. CHRISTOPHER HEAD : La prochaine chose – vous avez inclus une région non peuplée du comté de Strathcona dans Edmonton-Strathcona, et nous ne pouvions pas comprendre pourquoi et avons suggéré que puisqu'elle n'est pas peuplée, qu'elle pouvait facilement être déplacée, je crois à Edmonton-Sherwood Park, mais je crois – les deux raisons pour lesquelles je peux voir ce déplacement sont, premièrement que c'est dans le comté de Strathcona –

LE PRÉSIDENT : Oh, je sais pourquoi. Je crois que c'est parce que Fort Saskatchewan est là-dedans, et c'est là-haut dans – oh, là, en haut. Oh, je vois, d'accord.

M. CHRISTOPHER HEAD : C'est ici la région dont nous parlons. Ce n'est pas une région peuplée, alors cela n'a aucune conséquence, mais s'il y a une communauté d'intérêts, ce serait à Sherwood Park.

MME KHULLAR : Y a-t-il des gens ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Il n'y a aucune population là.

LE PRÉSIDENT : Il y a des raffineries, là, n'est-ce pas ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Oui, des raffineries. Alors, je veux dire, nous avons pensé que

puisque Refinery Row est associée au niveau municipal au comté de Strathcona, nous avons pensé que si vous alliez placer cela dans Sherwood Park, que vous pourriez la relier au niveau électoral également.

LE PRÉSIDENT : Mais, tel que nous l'avons proposé, c'est déjà dans Strathcona ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Oui. Au niveau municipal, cela est dans le comté de Strathcona, mais vous avez proposé de transférer cela à Sherwood Park, de sorte que ce serait dans la même municipalité que le reste de Sherwood Park.

LE PRÉSIDENT : Nous allons certainement examiner cela.

M. CHRISTOPHER HEAD : Notre prochain commentaire – ce sont des changements de limites, et les prochains commentaires selon notre Plan A sont reliés à la nomenclature. Nous avons toute une série de suggestions et la raison pour laquelle nous faisons cela, c'est à cause des règlements que vous voulez conserver les noms historiques pour représenter les communautés d'intérêts afin d'éviter, tel que l'ont fait d'autres commissions, où il s'agit de plusieurs communautés, la reconnaissance des communautés qui ne représentent pas la circonscription.

Alors, le premier commentaire était au sujet de votre Athabasca-Fort McMurray. Nous estimons simplement, à partir d'une base historique – parce que si vous retournez au vieux district d'Athabasca, que vous pourriez garder le nom Athabasca puisque le nom est tiré traditionnellement de la rivière, le vieux district, et non pas la ville, et cela se rapproche beaucoup plus à la fois de l'utilisation et de paramètres de la Commission de toponymie.

La prochaine chose avec laquelle nous avons composé, c'était Banff-Cochrane. Nous vous suggérerions d'utiliser le nom de Bow River et nous suggérons Bow River parce la circonscription historique de Bow River, créée en 1924, en gros, c'est le noyau de cette circonscription. À ce moment-là, elle s'étendait plus à l'est, mais – ou Rocky Mountain.

L'une des choses que les Commissions précédentes nous ont dit, c'est qu'elles essaient d'éviter de semer la confusion où il est possible d'avoir des limites provinciales du même nom, et Banff-

Cochrane – ceci ne comprend pas – il y a environ quatre ou cinq circonscriptions ou des parties de celles-ci qui sont dans la provinciale – qui sont au-delà [de la circonscription] provinciale de Banff-Cochrane.

LE PRÉSIDENT : Peut-être qu'il vous serait possible de me dire depuis quand le nom de Wild Rose existe ? Est-ce que cela remonte à – est-ce que c'était avant la Commission Dixon ?

M. CHRISTOPHER HEAD : La deuxième Commission Sinclair, je crois.

LE PRÉSIDENT : Nous arrivons de là, hier, et ils aimeraient beaucoup que cela reste tel que c'est. Ils aiment Wild Rose.

M. CHRISTOPHER HEAD : Nous avons suggéré Bow River, ou Rocky Mountain, ou vous pourriez également songer à utiliser Wild Rose. Maintenant, Rocky – si vous en cherchez un [nom] géographique, Rocky Mountain, ce serait bien parce que cela décrit en quelque sorte où vous vous trouvez. C'est directement dans les piémonts des Rocheuses. Mais, Wild Rose, qui a acquis une renommée, je crois que c'est un nom très euphonique. Les gens l'aiment et c'est simplement – en Alberta, les gens reconnaîtraient de quoi il s'agit et pourquoi cela porte ce nom-là : en l'honneur de notre fleur provinciale. Alors, je crois que n'importe lequel de ces noms seraient préférables, je crois, à Banff-Cochrane et causerait moins de confusion, du moins en ce qui concerne la circonscription provinciale.

LE PRÉSIDENT : Il y a une circonscription provinciale. Nous sommes au courant de cela maintenant, et nous allons certainement le changer, je crois bien.

M. CHRISTOPHER HEAD : Comme je le dis, Bow River, Rocky Mountain ou Wild Rose, n'importe lequel de ceux-là seraient acceptables, à mon avis.

Maintenant, dans la ville de Calgary. C'est le – à Calgary, le problème se pose par rapport à ceci : allons-nous utiliser des points de compas, ou allons-nous utiliser des noms, ou allons-nous utiliser une combinaison des deux ?

Présentement, le problème, c'est qu'une fois que vous allez au-delà du centre, de l'est, de l'ouest, du nord et du sud, vous rencontrez des difficultés du genre nord-est, nord-ouest et puis nord centre. Alors, ce que nous avons dit, c'est, bon, pourrions-nous trouver des suggestions de noms à Calgary que vous pourriez étudier en vue d'utilisation ultérieure si vous gardez les limites existantes ?

Nous avons remarqué qu'à Calgary, ce sont déjà les points cardinaux pour tout sauf Calgary Nose Hill. Nous attirons l'attention de la Commission à la Commission avortée présidée par le juge J.W.C. Kirby et qui remonte à 1979 ou 80 ; je crois – 1983 ; il estimait qu'il fallait trouver autre chose que les points cardinaux pour Edmonton et Calgary.

Nos propositions dans ce cas-ci sont sous deux en-têtes. Le premier serait de garder les points cardinaux et de décrire Calgary Nose Hill comme étant Calgary Nord-Ouest. Donc, si vous voulez utiliser les points cardinaux, il voudrait peut-être mieux d'avoir des points cardinaux partout.

La deuxième proposition vous proposera des possibilités de noms au cas où vous choisiriez de rejeter les points cardinaux comme noms. Nous commencerons par Calgary Est.

Le noyau de la circonscription est l'ancienne ville de Forest Lawn et Calgary Forest Lawn est le choix le plus évident.

Calgary Millican, qui ferait renaître un vieux nom de circonscription provinciale et qui est relié à la fois à Calgary Brewery et aux régions entourant les bâtiments de CP Rail à Ogden. Monsieur Day est un historien de sa profession et il a noté que l'un des noms de subdivisions dans la région de Calgary Est est le Ceepear, C-E-E-P-E-E-A-R, et il avait du mal avec cela, mais il a dit qu'il

fallait que je mentionne, afin de résister à la tentation de vous demander d'appeler la circonscription Calgary Ceepear.

Alors, l'un des problèmes, bien sûr, c'est que Calgary Forest Lawn est une circonscription provinciale présentement, et il est attendu qu'elle demeure ainsi. Calgary Millican n'est plus une circonscription provinciale et serait très approprié si vous cherchiez des noms historiques.

Nous avons suggéré, autrefois, que vous pourriez nomme une circonscription Calgary Red Crow, si vous ne trouviez rien d'approprié, et si non – monsieur Day est un historien et peut vous offrir plus de détails ; mais durant la Rébellion de 1885, Red Crow était un chef pied-noir qui avait aidé à maintenir la paix entre les Pieds-Noirs et les colons de Calgary.

LE PRÉSIDENT : Merci. Red Crow. Pour quelle circonscription ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Pour Calgary Est. [Pour] Calgary Nord-Est, la Commission Kirby avait recommandé le nom de Calgary Deerfoot, ce qui comprend non seulement le nom de la route, mais qui rend aussi hommage à un chef autochtone, le chef Deerfoot. Maintenant, il y avait des inquiétudes au sujet de la renommée du chef Deerfoot ; dans la communauté autochtone, cela est à cause du fait qu'il avait été un habile voleur de chevaux, mais cela était considéré très admirable dans la communauté autochtone à l'époque. Alors, je veux dire, nous penserions que Deerfoot Trail est nommé à cause de lui et c'est un personnage historique pour la tribu des Pieds-Noirs et outre ses activités antérieures en tant que voleur de chevaux, il avait entretenu de bonnes relations avec les colons lorsqu'ils sont premièrement arrivés à Calgary.

Vous pourriez aussi songer à Calgary McCall, l'ancien nom du vieux champ McCall, qui se trouve dans cette circonscription, l'aéroport.

MME KHULLAR : Est-ce que cela est une ligne désignant une limite provinciale ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Cela en est une provinciale en ce moment, alors vous ne voudrez peut-être pas l'utiliser.

L'autre circonscription est Calgary Rockyview, mais cela – qui refléterait le nom du conseil scolaire de Rockyview, qui est le noyau [de la circonscription], mais le problème avec cela, c'est que le district municipal de Rockyview, et il y a Rockyview Foothills dans la même circonscription provinciale, mais ils ne se trouvent pas dans la même région, alors cela pourrait porter à confusion.

Si vous choisissiez des noms, Calgary Nose Hill demeurerait tel quel.

Calgary Sud Centre était originellement appelé Calgary Livingstone par la Commission Kirby. Sam Livingstone était le premier colon permanent à l'intérieur des limites actuelles de la ville de Calgary, là où il a vécu pendant les 20 dernières années de sa vie en Alberta. On l'a commémoré au moyen du Livingstone Range et de la circonscription provinciale de Livingstone-MacLeod. Il n'y aurait aucune confusion à cet égard parce qu'il y aurait évidemment Calgary qui le précéderait et que cela rendrait hommage à l'un des premiers colons de Calgary et, certainement – nous ne pouvions pas trouver – et la Commission a dit qu'il n'y avait, vous savez, il n'y a pas de voisinage en particulier ou quoi que ce soit. Si vous êtes pour vous laisser tomber les noms en points cardinaux, alors vous pourriez possiblement envisager la possibilité de les nommer d'après des personnes éminentes.

Une deuxième possibilité, si vous vouliez en nommer [une] en hommage à un personnage historique éminent, ce serait Calgary Scollen, S-C-O-L-L-E-N, et ceci serait en hommage du Père Constance Scollen, qui est le père de la mission catholique de Calgary qui existait un an avant l'arrivée de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest en 1873. Père Scollen était un très proche collaborateur du Père Albert Lacombe. Il avait servi d'interprète lors des négociations du Traité 7 alors que le Père Lacombe était malade. Son rôle dans la prévention d'une révolte à la réserve de Wetaskiwin en 1885, et encore, lors de la Rébellion, était vital pour assurer la protection des colons dans le district de l'Alberta. Toutefois, je dois vous prévenir – ce sont les habiletés historiques de monsieur Day qui font surface – qu'il avait été un personnage très controversé. Alors, bien qu'il avait réalisé de bonnes oeuvres, certaines personnes connaissantes pourraient peut-être trouver que c'est un nom qui prête à controverse.

L'autre chose est que si vous cherchez – il y a le Crowchild Trail, et vous y avez roulé – le Crowchild Trail le coupe en deux en quelque sorte. Alors, si vous avez Calgary Deerfoot, au sujet duquel les gens penseraient qu'il y a un lien avec le Deerfoot Trail, vous pourriez possiblement nommer cette circonscription la Calgary Crowchild.

Calgary Sud-Ouest était appelée la Calgary Blackfoot et cela faisait partie de la nation Blackfoot. Voilà le Blackfoot Trail juste là. Alors, cette circonscription – un autre nom, ce serait, si vous examinez Calgary Sud-Est, la vieille ville de Midnapore était là et je sais que si vous êtes jamais allé à Heritage Park à Calgary qu'ils y ont déménagé la vieille gare ferroviaire ; à cette époque, la ville de Midnapore était à environ 10 milles au sud de Calgary. Cela fait maintenant partie de la ville. Alors, à l'heure actuelle, Midnapore est presque directement au centre même de la circonscription, alors vous pourriez l'appeler cela Calgary Midnapore ; cela indiquerait clairement à la plupart des gens de Calgary qu'effectivement cela se trouve dans le sud-est de Calgary.

Aussi, il y a Calgary Fish Creek – parce que Fish Creek la traverse, mais il y a le problème que cela est aussi une circonscription provinciale.

Maintenant, celle de Calgary Ouest serait – le nom traditionnel serait Calgary Sarcee. Encore une fois, vous avez – c'était l'ancien nom d'une des Premières nations – le Sarcee Trail la traverse de part et d'autre. Sarcee est connu – les baraquements Currie étaient parfois appelés le Camp Sarcee, alors cela serait – les gens de Calgary sauraient évidemment que si vous donniez le nom de Sarcee à quelque chose, il s'agirait d'un endroit dans le sud-ouest de Calgary.

Calgary Ouest est un nom fortement historique. Il existe au niveau territorial, provincial ou fédéral depuis 1898. Lorsque R.B. Bennett était premier ministre du Canada, plusieurs années auparavant et par après jusqu'à ce qu'il parte pour l'Angleterre, il en était le représentant parlementaire. Alors il y a une longue histoire motivant l'utilisation de Calgary Ouest. Toutefois, si nous voulons passer aux noms autres que les points cardinaux, Calgary Bowness serait un nom approprié parce que le noyau de la circonscription comprend la vieille ville de Bowness.

L'autre nom qui a été suggéré – et ceci nous ramène en arrière dans l'histoire – c'est Calgary Holmpatrick. Holmpatrick était le nom d'une région à l'ouest de la ville de Calgary et des baraquements Currie, et c'était connu comme la région Holmpatrick, enjambant le Banff Coach Road, et ce nom a été utilisé jusqu'au début de 1960, moment où on a arrêté de s'en servir. Mais encore une fois, les gens qui connaissent l'histoire de Calgary sauraient évidemment que quelque chose du nom de Holmpatrick se trouverait bien sûr dans l'ouest de Calgary.

Maintenant, pour la circonscription de Drumheller. Drumheller ressemble beaucoup à la circonscription proposée de Crowfoot en 1968, et nous vous suggérerions de le changer – d'adopter ce nom. Maintenant, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler à la Commission ce qu'a été la contribution historique du chef Crowfoot par rapport au peuplement en Alberta et à la paix dans l'Ouest et à la signature du Traité 7 ; ni de lui rappeler son aide faisant en sorte que les Pieds-Noirs soient demeurés pacifiques lors de la Rébellion de 1885 ni la bonne relation qu'il avait établie avec la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et le gouvernement fédéral. Et, il serait bon de commémorer son nom et il me semble que le nom de Drumheller, bien que je ne m'y oppose pas, ce nom ne fait pas – Drumheller n'est pas l'un des – c'est une communauté au centre de la circonscription, mais il y a d'autres communautés également grandes dans la circonscription proposée.

Nous avons envie de vous suggérer, étant donné le Royal Tyrell Museum et les Badlands, le nom de Dinosaur, mais nous nous sommes retenus à cause des difficultés que tout représentant élu pourrait avoir à représenter une circonscription [portant ce nom].

Maintenant, dans la ville d'Edmonton, votre circonscription proposée d'Edmonton Centre est surtout identifiable avec l'historique Edmonton Ouest et ce que nous vous suggérerions, ce serait de simplement garder le nom d'Edmonton Ouest.

Edmonton Nord, pour des raisons semblables, est l'équivalent à l'ancien Edmonton Est, et nous vous suggérons qu'on la renomme simplement Edmonton Est.

Nous vous suggérons de nommer Edmonton-Spruce Grove, Edmonton-Parkland, et la raison pour cela, c'est que Spruce Grove et Stony Plain font toutes deux partie de cette circonscription proposée et qu'il y a une rivalité entre Spruce Grove et Stony Plain et elles pourraient fort bien préférer – je veux dire, vous pourriez avoir Edmonton-Spruce Grove-Stony Plain, mais il me semble que si vous utilisiez Edmonton Parkland que cela représenterait Edmonton Parkland. Cela représenterait le comté de Parkland et je ne crois pas que les gens de Spruce Grove ou de Stony Plain y trouveraient objection parce qu'ils reconnaissent le fait qu'ils vivent à l'extérieur dans la région du comté de Parkland.

La dernière était celle de Grande Prairie-Peace River. Encore une fois, en retournant à la répartition de 1914, je crois, avait créé la circonscription de Peace River. Elle a été connue sous le nom de Peace River et toute la région est connue comme le bloc de Peace River, alors, nous vous suggérerions que Peace River soit – plutôt que de l'appeler Grande Prairie-Peace River, qui se réfère simplement à la ville de Grande Prairie et à la ville de Peace River, cela laisse – si vous laissez les choses à Peace River, cela réfère à la rivière en tant que limite géographique.

Vegreville-Wainwright. Maintenant, Vegreville serait acceptable, mais si on examine les modèles historiques dans la circonscription qui a été délimitée, nous croyons que si vous vouliez d'un nom au trait d'union, Vegreville-Battle River devrait être pris en considération.

Maintenant, Westlock-Saint-Paul est telle que tracée. On a Westlock à l'ouest, Saint-Paul à l'est, mais si vous consultez une carte historique, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, c'est presque l'équivalent de la circonscription de Beaver River lors de la délimitation de 1988 – les élections générales de 1988, et cela reflète, je crois, un nom géographique, alors vous pourriez vouloir le prendre en considération.

Maintenant, nous avons une liste de populations pour le Plan B, le Plan A, mais je ne vais pas vous assommer avec cela présentement.

Je me demande, nous pourrions vous donner – ce sont nos ébauches de notes de présentation, si vous le préférez. Si vous vouliez nous en faire parvenir une photocopie, je serais prêt à les rédiger de façon plus détaillée de sorte à ce que vous ayez quelque chose de mieux si vous –

MME PETRYSHYN : Certainement. Je crois que la sténographe aimerait avoir des notes.

M. CHRISTOPHER HEAD : D'accord. Je pourrais m'acquitter de ceci assez rapidement, Monsieur, si c'est – si cela vous va. Je veux dire, vous pouvez – nous n'avons aucune objection à ce que vous preniez ces notes-ci aujourd'hui même.

LE PRÉSIDENT : Bien, pourrions-nous les recevoir d'ici la fin du mois, Monsieur Head ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Je devrais pouvoir le faire.

LE PRÉSIDENT : Ça va, alors. Nous aimerions aussi la copie finale pour l'étudier également quand nous aurons plus de temps.

M. CHRISTOPHER HEAD : J'aimerais au moins laisser notre ébauche auprès de la Commission.

Cela représente, en gros, le Plan A, et je crois que ceci étant dit, nous pouvons maintenant aborder le Plan B.

Nous avons des cartes pour le Plan B, que nous déposerons définitivement auprès de vous aujourd'hui. Tel que noté, ce plan se surimpose sur la Proposition de la Commission pour la région métropolitaine d'Edmonton et rencontrera une assez forte opposition. Nous partons aussi du point de vue que la plupart des présentations publiques chercheront à obtenir le moins de changements possibles aux circonscriptions existantes. Alors, il y a deux points ; il y aura de l'opposition à ce que vous avez fait à Edmonton, et, la plupart des gens voudraient que les circonscriptions restent telles qu'elles le sont.

Alors, à l'exception du changement tenant compte de la réserve Woodland Cree, nous laisserions la circonscription actuelle d'Athabasca telle qu'elle l'est. Alors, nous laissons Athabasca telle quelle. Nous accepterions MacLeod telle que la Commission la propose et suggérons de garder les limites actuelles de Lethbridge, de Lakeland et de Medicine Hat. La raison pour laquelle nous faisons cela, c'est que nous estimons que, d'accord, que faisons-nous pour demeurer conséquents, et puis, on s'en va où il nous faut apporter des changements, où nous vous suggérons de possiblement vouloir changer des choses.

MME KHULLAR : Vous avez dit Lethbridge, Lakeland et quoi d'autre ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Et Medicine Hat qui garderaient leurs limites actuelles. Dans le cas de Peace River et de Yellowhead, nous les laisserions telles quelles, mais nous transférerions la région de Little Smoky de Yellowhead à Peace River.

Maintenant, dans [la circonscription] actuelle de Crowfoot, le seul changement que nous apporterions, c'est de prolonger la ligne de délimitation entre les Ranges 24 et 25, à l'ouest de la 4^e jusqu'à la rivière Bow. Maintenant, cela nous laisse, en gros – nous avons éclairci cela. Puis, il faut que nous commençons à tracer de nouvelles lignes et voici ce que nous suggérons : la première chose, c'est nous délimiterions une nouvelle circonscription à partir de celle comprenant les districts d'Elk Island, de Red Deer, de Saint-Albert et de Wild Rose. Il y a sièges là. Nous en créerions un sixième là, et voici ce que nous proposerions :

Le premier serait Wild Rose. La Wild Rose actuelle céderait la région à l'est de Range 25 et à l'ouest du 4^e méridien à Crowfoot. C'est le changement que nous avons déjà mentionné : les Townships de 29 jusqu'à 34, le Range 25, à l'ouest du 5^e méridien.

Notre Red Deer comprend la ville de Red Deer et ces parties du comté de Red Deer qui ne font pas présentement partie de la circonscription de Crowfoot.

Saint-Albert acquerrait la région du Township 54, Range 24, à l'ouest de la 4^e présentement dans Elk Island, mais céderait à Wetaskiwin la région du comté de Parkland qui est présentement dans la circonscription électorale provinciale de Stony Plain, ainsi qu'une petite partie du comté de Lac Sainte-Anne immédiatement à l'ouest de cette région.

Afin d'aider la Commission, nous avons une carte sur laquelle nous avons tracé ces délimitations.

LE PRÉSIDENT : C'est bien.

M. CHRISTOPHER HEAD : Elk Island perdrait la – sa part du Township – du Township Range 24 à Saint-Albert et la région au sud du Township 52 et le parc national Elk Island à Wetaskiwin.

Le parc national Elk Island en fait encore partie, mais la partie au sud est transférée à Wetaskiwin.

Wetaskiwin, telle qu'elle [la circonscription] existe acquerrait les régions d'Elk Island et de Saint-Albert que nous avons soulignées. La première région que nous avons transférée d'Elk Island à Wetaskiwin était reliée à Wetaskiwin de 1979 à 1984, et l'autre de 1968 à 1979. Alors, voilà, vous savez, les régions que nous sommes en train de transférer avaient des liens électoraux antérieurs avec Wetaskiwin.

Maintenant, la circonscription actuelle de Wetaskiwin céderait la région au sud de la ligne entre les Townships 44 et 45 à partir de la rivière Saskatchewan Nord à la limite ouest de la réserve Ermineskin, toutes les réserves et la région au sud de la ligne entre les Townships 43 et 44, à l'est de la réserve Samson. Nous avons maintenant créé cinq de nos six circonscriptions.

Puis, nous avons cette parcelle de terre à l'ouest de – les régions de Wetaskiwin, de Red Deer et de Wild Rose qui restent, ce qui comprendrait Rocky Mountain House et Olds ; cette région formerait une nouvelle circonscription électorale, conservant encore une fois le tracé de la route 2 que vous avez mentionné, et que nous avons nommée Brazeau. D'autres noms pourraient être

Clearwater, ou vous pourriez la nommer David Thompson, vous pourriez la nommer Rocky Mountain, mais, dans nos plans, nous lui avons donné le nom de Brazeau.

Maintenant, tel que je l'ai déjà dit, tout ceci est basé sur le fait que vous avez décidé de garder les circonscriptions d'Edmonton à l'intérieur des limites de la ville d'Edmonton, ce qui fait que nous avons maintenant ce que nous faisons à Edmonton.

Maintenant, nous examinons les populations dans Edmonton et, oui, elles varient du haut au bas, mais les plus importantes populations se trouvent dans les régions au centre de la ville où il y a – où il y a le moins de croissance. Alors, nous avons suggéré que la façon d'agir la plus simple, c'est que vous gardiez les circonscriptions telles qu'elles existent dans Edmonton dans leur format actuel, moyennant un changement mineur. Nous proposerions de prendre les communautés d'Ermineskin, de Bearspaw et de McEwan, qui sont dans le sud d'Edmonton, et de les transférer d'Edmonton Sud-Ouest à Edmonton-Strathcona. Cela augmente la population de Strathcona, mais puisque ce quartier est complètement rempli, il n'y aura pas de croissance là. Nous laissons les secteurs d'avenir dans le sud-ouest de la ville.

Maintenant, nous suggérerions que la circonscription d'Edmonton Centre Est – c'est la seule au Canada avec un tel nom – cela n'a vraiment aucun sens. C'est soit Edmonton Centre ou Edmonton Est. Nous suggérons que cela soit appelé Edmonton Est parce que –

LE PRÉSIDENT : Les parlementaires sont ceux qui ont changé cela. Dixon l'avait dans Edmonton Est – non, ce n'est pas celà. Il l'avait dans Edmonton Centre et les parlementaires ont adopté un projet de loi d'initiative parlementaire pour que cela devienne Edmonton Centre Est.

M. CHRISTOPHER HEAD : Je crois que monsieur Goldring était de l'avis que cela devait refléter cela. Nous estimons simplement qu'Edmonton Est est historique. C'est ce que c'est. C'est l'est d'Edmonton, même si cela se rend jusqu'au centre. Mais, Edmonton Centre Est, il n'y a aucune autre circonscription au Canada, actuelle ou proposée, qui ait ce genre de nom. Et, je

veux dire, centre est, si vous allez l'appeler comme cela, la toponymie traditionnelle canadienne serait Edmonton Est Centre.

LE PRÉSIDENT : Bien, elle se trouve en effet au centre, du moins, en partie.

M. CHRISTOPHER HEAD : Oui. Les noms traditionnels à Edmonton ont été est et ouest. Je veux dire, nous dirions que si vous allez l'appeler – je veux dire, il peut y avoir de très bonnes raisons pratiques de la laisser en tant qu'Edmonton Centre Est, mais nous estimons qu'Edmonton Est reflète mieux l'histoire.

Maintenant, l'autre chose, c'est que si vous examinez les limites actuelles, ce que j'appellerai Edmonton Centre Est et Edmonton Ouest, le long de la 104^e Avenue entre les 97^e et 101^e rues, on se réfère aux voies ferrées actuelles dans les descriptions. Bien, ces voies ferrées ont été enlevées, de sorte que si nous étions en train de prendre la ligne du milieu – pour cette région, parce qu'il n'y a pas de population dans cette région, j'ai –

LE PRÉSIDENT : De quelle région en particulier parlez-vous ?

M. CHRISTOPHER HEAD : À l'ouest, le casino Baccarat est à la 101^e Rue et à la 104^e [Avenue]. Puis, vous avez cette – la limite est représentée comme étant les voies ferrées qui se rendaient en direction est et sortaient à la Tour CN. Elles ont maintenant été enlevées, alors vous pourriez soit, -- vous pourriez soit – il y a une lisière de terre qui contiendra une certaine population, pas énormément, excepté qu'il y en a plus loin, vous en aurez, alors si vous allez garder les limites existantes, vous devriez songer aux circonscriptions dans lesquelles vous mettriez cette population.

Et d'Edmonton est à Edmonton Nord, la 153^e Avenue, l'alignement a été refait. Cela s'appelle toujours la 153^e Avenue, mais à partir de la description qui est faite de l'ancienne délimitation, nous estimons que cela s'applique à l'ancienne 153^e Avenue, et elle a été déplacée d'une rue et demie en direction nord. Alors, je crois que si vous êtes à tracer des limites, que vous voudrez suivre les limites des rues qui y sont.

Maintenant, c'est ça reste de la province, c'est-à-dire d'Edmonton.

Dans la ville de Calgary, nous avons dit, en gros, ça va, nous avons fait nos commentaires sur votre Proposition actuelle, mais si nous allions soumettre une autre proposition, bien, nous nous proposons de faire une autre proposition par rapport à Calgary. Il est possible que vous ne l'approuviez pas, mais nous avons simplement pensé la soumettre. C'est un choix de combinaisons. Si vous disiez, bien, nous nous rendons à l'extérieur d'Edmonton et nous constatons cela, mais nous allons laisser Calgary tel quel, alors vous pouvez complètement mettre de côté ce que nous disons au sujet de Calgary ; mais, si vous vouliez, à ce moment-là, réexaminer Calgary, voici une suggestion que nous avons à vous proposer : comme je l'ai dit, cela veut dire d'y insérer soit le Plan A ou le Plan C. La première chose qui sous-tend notre commentaire, c'est – les mouvements de population de la décennie précédente nous mènent à croire que les circonscriptions actuelles de Calgary Centre et de Calgary Sud-Ouest sont extrêmement viables et il est probable qu'elles le demeureront dans un avenir prévisible.

LE PRÉSIDENT : Vous voulez dire qu'il n'y aura pas de croissance de population ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Un taux minimal de croissance en population. Nous proposerions de séparer les régions à l'est de Deerfoot Trail de Calgary Sud-Est, laissant 111 500 personnes celle-ci. Alors, nous prenons la limite actuelle de Calgary Sud-Est et enlevons tout le monde à l'est de Deerfoot.

Calgary Est acquerrait ces régions qui ont été retirées de Calgary Sud Est, mais perdrait les communautés de Marlborough et de Marlborough Park. Cela lui laisserait présentement environ 99 000 personnes, mais il s'agit d'une région en croissance.

Calgary Nord-Est céderait la région à l'ouest de Deerfoot Trail et gagnerait – non, les quartiers de Marlborough Park. Cela lui ferait environ 106 800.

Calgary Ouest céderait les régions au nord de la rivière Bow et à l'ouest de ligne divisant Varsity Estates et le quartier de Silver Springs. Cela donnerait environ 112 800 de population.

Le reste de la région serait réparti dans deux circonscriptions : Calgary Nose Hill ou Nord-Ouest, et Calgary Nord. La ligne de démarcation que nous proposons longe Shaganappi Trail à partir de Crowchild Trail jusqu'au boulevard John Laurier, du boulevard John Laurier jusqu'à la 14^e Rue Nord-Ouest, la 14^e Rue à partir du boulevard John Laurier jusqu'au boulevard Country Hills, du boulevard Country Hills, à partir de la 14^e Rue Nord-Ouest jusqu'à Beddington Trail, et Beddington Trail et le chemin Symonds Valley à partir du boulevard Country Hills jusqu'aux limites de la ville.

Si vous choisissiez cette proposition, il y aurait, encore une fois, la question des noms qui serait soulevée, et puisque nous recommandons de conserver les divisions de Calgary Centre et de Calgary Sud-Ouest, l'argument est plus convaincant en faveur des noms basés sur les points cardinaux.

En grande partie, les observations précédentes que nous avons faites s'appliqueraient aux circonscriptions du sud-est, de l'est, du nord-est, du sud-ouest, du nord-ouest et de l'ouest. Elles ne s'appliquent pas aux circonscriptions du centre ou du nord. La circonscription du centre devrait conserver le nom de Calgary Centre, et celle du nord pourrait, comme alternative, s'appeler Calgary Beddington, le nom traditionnel accordé à la région immédiatement au nord de la ville de Calgary. Le toponyme de Calgary Nose Creek est plaisant, mais il sèmerait la confusion si le nom de Calgary Nose Hill était retenu ; de plus, il y a un Nose Creek provincial, n'est-ce pas ?

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il un Nose Creek provincial ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Oui, il y a un Nose Creek provincial.

Alors, ce sont nos commentaires pour le Plan B, et nous avons ceci et les populations –

MME KHULLAR : Vous avez travaillé très fort à ceci, et nous apprécions cela.

M. CHRISTOPHER HEAD : Puis, le prochain – voilà le Plan C. Je crois que nous dépassons notre contrainte de temps. Nous pouvons passer à travers notre Plan C, si cela vous intéresse.

LE PRÉSIDENT : Oh, oui.

M. CHRISTOPHER HEAD : Nous avons élaboré le Plan C à partir du fait que si vous êtes à refaire la carte ou si vous avez décidé d'examiner ou d'adopter d'autres possibilités, celle-ci en est peut-être une à laquelle vous n'aviez pas pensé. Nous vous la soumettons pour votre délibération. Nous estimons qu'il représente certains avantages, mais nous disons tout simplement, vous savez, que si vous pensez vraiment ceci, que ceci représente un domaine au sujet duquel nous avons eu des inquiétudes au fil des ans ; et, puisque les Commissions précédentes nous ont encouragés, nous vous le soumettons à nouveau.

Le Plan C est élaboré à partir de propositions soumises aux deux Commission de 1986 et de 1993. Il s'appuie sur les inquiétudes résumées par le juge Dixon au moment de notre présentation à Sherwood Park en 1993. Les inquiétudes tournaient autour du fait de ne pas avoir des circonscriptions qui auraient à la fois une grande superficie et une population nombreuse. La circonscription dont nous parlions cette fois-là était celle de Peace River. Ceci s'applique à la circonscription actuelle de Peace River, qui est une des plus grandes divisions au Canada au niveau de la superficie et qui atteint l'extrême limite de population légalement permise.

LE PRÉSIDENT : Pas vraiment. Elle est à environ 16 % ou à peu près. La Loi stipule 25 %. Mais, de toute façon, c'est certainement plus élevé que ce avec quoi nous sommes à l'aise.

M. CHRISTOPHER HEAD : Alors, nous vous présentons simplement ceci pour votre examen, et cela va dépendre sur ce que vous avez décidé de faire, mais nous vous le présentons simplement sur une base de quelque chose que vous pourriez aimer prendre en considération, bien que cela puisse ne pas être pertinent en ce moment.

Pour changer la situation, il a fallu changer la délimitation des limites à l'extérieur d'Edmonton et de Calgary de façon radicale, ce que la Commission précédente n'avait pas été encline à faire. Toutefois, puisqu'il semble y avoir, de toute façon, lieu d'effectuer une révision importante, nous estimons que cela peut valoir la peine d'examiner à nouveau une telle proposition et c'est pourquoi nous sommes ici pour la présenter.

Maintenant, notre première proposition porte sur le fait que MacLeod, Medicine Hat et Lethbridge devraient demeurer telles qu'elles sont dans les plans A et B. Les villes d'Edmonton et de Calgary seraient délimitées tel qu'indiqué dans le Plan B. Red Deer comprendrait la ville de Red Deer, le comté de Red Deer et toutes les régions à l'intérieur de cette limite. Ceci ressemble beaucoup à la de la Commission –

LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, cela veut dire, c'est-à-dire, le comté de Red Deer ?

M. CHRISTOPHER HEAD : La ville de Red Deer, le comté de Red Deer et toutes les municipalités incorporées à l'intérieur des limites qui entoureraient – qui seraient complètement entourées par le comté de Red Deer.

LE PRÉSIDENT : Alors, en d'autres mots, le comté de Red Deer ?

MME MATHEWS : Innisfail, et –

M. CHRISTOPHER HEAD : Tout ce qui serait à l'intérieur de Red Deer irait dans Red Deer. Maintenant, je crois que Delburne et Elnora sont des communautés incorporées qui sont complètement entourées par le comté de Red Deer, et elles seraient incluses ; et je crois que Penhold serait aussi incluse, et je crois que Sylvan Lake aussi serait incluse.

LE PRÉSIDENT : En fait, nous avons sondé cette même possibilité. Et votre population semble être à peu près la même que nous – un petit plus élevée que ce que nous avons estimé.

M. CHRISTOPHER HEAD : Au sujet des populations, nous avons bon nombre de ressources à partir desquelles nous avons élaboré la population, mais, malheureusement, l'information du recensement ne se téléchargeait pas correctement vers l'ordinateur, alors nous n'avions pas les renseignements exacts du recensement, mais nous estimons que les nombres sont assez précis.

En examinant la région de Peace River, deux très différentes parties de cette circonscription ont retenu notre attention. Tel que la Commission l'a remarqué, la ville de Peace River et la ville de Grande Prairie sont des régions centrales depuis longtemps – il y a longtemps que chacune a son propre genre de bassin géographique. Peace River est un fournisseur de services pour la région de Lesser Slave Lake, qui est beaucoup plus intimement reliée à la région de Peace River qu'à la section nord-est de la province et qu'aux régions plus au nord.

Grande Prairie s'est de plus en plus tournée vers la Colombie-Britannique et sert de point d'agglomération pour les routes plus au sud menant au district. Comme tel, ses relations avec les communautés de Swan Hills ont augmenté et une communauté d'intérêts s'est manifestée.

Si vous jetez un coup d'œil à la ligne représentant la route 43, il y a une communauté d'intérêts entre Fox Creek, Grande Prairie, Valleyview et Whitecourt en suivant cette route, je veux dire, à cause de l'industrie du gros bois d'œuvre, des fournisseurs de services à l'industrie pétrolière, et des choses de ce genre.

LE PRÉSIDENT : Mais vous ne proposez pas de descendre jusqu'à Whitecourt ?

M. CHRISTOPHER HEAD : Non, mais nous descendons le long de cette route.

Ce que nous faisons donc, c'est de créer une [circonscription de] Peace River, et la Peace River comprend toutes les régions à l'intérieure des municipalités suivantes qui se posent comme un regroupement naturel. Nous sommes conscients du fait que si vous considérez sérieusement cette possibilité, il faudrait sans aucun doute la peaufiner.

Mais nous avons le Municipal District of Opportunity, Number 17 ; le Municipal District of Clear Hills, Number 21 ; le Municipal District of Northern Lights, Number 22 ; le Municipal District of McKenzie, Number 23 ; le Municipal District of Lesser Slave Lake, Number 124 ; le Municipal District of Big Lakes, excluant la région au sud du Township 68, qui est la région de Little Smoky, la région de Swan Hills ; le Municipal District of Smoky River, Number 130 ; le Municipal District of East Peace, Number 131 ; le Municipal District of Spirit River, Number 133 ; le Municipal District of Peace, Number 135 ; le Municipal District of Fairview, Number 136 ; le comté de Birch Hills et le comté de Saddle Hill. Ceci crée une circonscription d'environ 83 200 et nous sommes conscients du fait que cela est bien en deçà du quota, mais toutefois, selon nos calculs, encore à l'intérieur du quota, et cela crée effectivement – il y a une communauté d'intérêts, et aussi, c'est encore une vaste région. C'est une vaste région, mais la population n'est pas concentrée en un ou deux centres. Elle est concentrée dans un nombre de petits centres, et il s'agit généralement d'une région agricole, ce qui fait qu'il y aurait une communauté d'intérêts entre ces communautés et qu'il y aurait aussi un certain nombre de plus petites communautés, ce qui rendrait la représentation plus difficile. Nous sommes donc d'avis qu'en rapetissant la taille et qu'en diminuant la population, que cela améliorerait la qualité de la représentation des gens qui en font partie.

La prochaine division serait celle que nous centrons sur la ligne représentant Grande Prairie. Nous l'avons appelée Clearwater. D'autres noms pourraient nous venir à l'esprit. Elle comprendrait la ville et le comté de Grande Prairie, le comté de Barrhead, le comté de Lac Sainte-Anne, le comté de Woodlands, Greenview, le district municipal 16 mais excluant la région au sud du Township 63 et à l'ouest du Range 24.

Lorsque je parle de ces districts municipaux, je suis certain que vous comprenez que j'inclus tout ce qui a été incorporé et qui en fait partie.

La population de cette région serait de 106 800, mais une importante partie se trouverait à Grande Prairie, ce que ferait que la région, bien qu'elle soit quelque peu vaste, devrait quand même être assez facile à représenter parce, selon mes calculs, je suggère qu'il y a à peu près entre 40 et 45 000 personnes de cette population au sein du Grand Grande Prairie.

Maintenant, ceci étant fait, nous avons en avons créé une de Yellowhead, comprenant le district municipal de Brazeau, à l'ouest de la rivière Saskatchewan Nord et au nord du barrage de Brazeau – j'ai du mal à lire mon écriture ici – et au nord du barrage de Brazeau, oui ; Greenview MD 16, au sud du Township 63 et à l'ouest du Range 24, à l'ouest de la 5^e, le comté de Parkland, le comté de Yellowhead, le parc national Jasper et l'Improvement District 25. Cette Yellowhead, en gros, comprend tout ce qui est à l'ouest d'Edmonton et 101 500 personnes.

Puis, Athabasca, et c'est ici où, je crois, où on recevrait de l'input local. Nous proposons qu'Athabasca comprenne le parc national Wood Buffalo, la région municipale de Wood Buffalo, ce qui comprend Fort McMurray, le comté d'Athabasca, le comté de Lakeland, le comté de Saint-Paul, le comté de Bonnyville, le comté de Smoky Lake en excluant certaines partie des Townships 58 à 61 dans les Ranges 16 à 19, à l'ouest du 4^e. Nous estimons que la population serait d'à peu près 109 600. Nous estimons qu'il y a une longue habitude de communauté d'intérêts entre Saint-Paul et Bonnyville, et entre Athabasca et Fort McMurray, et nous remarquons aussi que dans cette circonscription, il y a une forte agglomération de population à Fort McMurray même et une population relativement petite – et je me sers du terme de façon relative – une petite région au sud où il y a une communauté d'intérêts.

Il y aurait ensuite Saint-Albert, qui comprendrait la ville de Saint-Albert, le comté de Sturgeon, le comté de Thorhild, le comté de Westlock, et ces parties du comté de Smoky Lake non incluses dans Athabasca, ce qui donne une population de 105 200.

Puis, nous créons Elk Island, ce qui comprend le comté de Strathcona, comprenant la ville de Fort Saskatchewan, et le comté de Lamont, le comté de Minburn, le comté de Two Hills et le parc national Elk Island. La population pour ce regroupement est d'environ 107 800.

Maintenant, nous en créons une de Battle River, dont la base est la division existante qui porte ce nom et qui a existé de 1953 à 1968, et qui comprendrait les comtés de Camrose, Beaver, Flagstaff, Stettler, Paint Earth et les comtés de Vermillion River, les districts municipaux de

Wainwright et de Provost, et la Special Area Number 4. La population de tout ceci est d'environ
–

LE PRÉSIDENT : Battle River, 103 200.

M. CHRISTOPHER HEAD : Wetaskiwin, qui comprendrait les comtés de Leduc, de Ponoka et de Wetaskiwin, les réserves autochtones, ces sections du district municipal de Brazeau à l'est de la rivière Saskatchewan Nord qui ne font pas partie de Yellowhead, et cette partie du comté de Lacombe qui se trouve dans la circonscription actuelle de Lacombe-Stettler.

Puis, nous aurions une circonscription qui pourrait porter le nom de Bow River, Wildrose, Rocky Mountain, et elle comprendrait le parc national Banff, le Kananaskis Improvement District qui ne fait pas déjà partie des comtés de MacLeod, de Clearwater et de Mountain View ; et le district municipal de Big Horn, la partie du comté de Lacombe qui fait présentement partie du district électoral provincial de Rocky Mountain House, et une partie du district municipal de Rockyview, les Townships 25 et 26, les Ranges 2 à 6, à l'ouest du 5^e, qui n'ont pas encore été destinés à McLeod.

Lorsque vous aurez fait tout cela, tout ce qui reste s'en va dans la circonscription appelée Crowfoot.

Puis, la ville d'Edmonton et de Calgary, nous revenons, bien sûr, aux propositions que nous avons fait auparavant.

Maintenant, pour les fins de cette proposition, nous avons simplement pensé qu'il fallait la faire et nous avons tout simplement regroupé des unités municipales. Encore une fois, nous devrions dire que si vous aviez envie de jeter un coup d'œil à ceci, qu'il faudrait que vous le peaufiniez et y apportiez quelques ajustements ; mais, nous avons pensé que cela pourrait vous intéresser de voir comment, en tant que concept général, cela fonctionnerait.

Encore une fois, je vous remerciais beaucoup de m'avoir écouté. J'offre mes excuses à tout le monde pour – surtout à Madame la rapporteur, pour avoir parlé trop rapidement. Encore une fois,

je voudrais terminer en offrant à nouveau mes compliments à la Commission pour son travail. Je dois dire que nous avons tous deux été impressionnés, comme vous pouvez le voir, à la suite de nos commentaires concernant le Plan A ; il n'y avait rien que nous voulions vous suggérer de façon pressante, et je dois – parlant uniquement en tant qu'amateur dans le domaine de la géographie électorale – j'estime que ceci était un rapport fabuleux, et que l'idée de relier les communautés urbaines à Edmonton – à partir d'un point de vue de représentation pratique et d'une communauté d'intérêts – est très bien. Je comprends qu'il y a des problèmes à forte charge émotive pour les gens qui habitent des endroits comme Saint-Albert et Sherwood Park, mais je crois effectivement que leurs intérêts ont plus en commun avec le – et je sais que, John également – qu'ils ont plus en commun avec les gens de la ville d'Edmonton, bien qu'ils disent qu'ils ne veulent pas faire partie de la ville d'Edmonton, qu'ils n'en ont avec les gens des communautés rurales environnantes. Une fois que vous avez pris cette décision, je crois que la Commission a pris une décision bien pondérée par rapport aux circonscriptions rurales.

J'aimerais vous remercier encore une fois de nous avoir écoutés, et cela a été un très grand plaisir de pouvoir vous faire cette présentation.

LE PRÉSIDENT : Bien, Monsieur Day et Monsieur Head, je crois que nous venons de rencontrer nos premiers passionnés des limites électorales. La présentation de ces contre-propositions a été un exercice des plus utiles. Nous devons grandement vous remercier pour cela. Nous pourrions mesurer nos idées aux vôtres et cela sera un bon moyen de vérifier la validité de ce que nous avons proposé. Alors, je vous offre des félicitations, pour ma part au moins, et je suis certain que mes collègues partageraient mes sentiments.

M. CHRISTOPHER HEAD : C'était cela la présentation. Si je devais le faire, je pourrais poursuivre pendant des heures.

MME KHULLAR : Simplement par curiosité, voudriez-vous afficher nos révisions ? Au fil de nos audiences, nous avons travaillé sur les révisions de notre Proposition et nous avons incorporé plusieurs de vos suggestions de planification ; alors, il serait intéressant de vous montrer la carte et d'entendre vos commentaires.

La seule question que j'ai à vous poser, c'est surtout à partir du Plan A – vous voyez la région de Red Deer que nous avons dû compresser simplement à cause de l'expansion de la population dans la ville de Red Deer ; une des régions au sujet de laquelle il y a eu beaucoup de controverse, à part Edmonton, c'est Rocky Mountain House. Rocky Mountain House veut demeurer avec Red Deer et nous ne voyons pas comment cela pourrait se faire.

M. CHRISTOPHER HEAD : Le seul endroit – étant donné la population, où je crois que cela pourrait aller, si cela ne faisait pas partie de Banff-Cochrane, c'est avec Wetaskiwin.

MME KHULLAR : C'est ce que nous avons fait dans les révisions proposées. Cela a été tout un défi pour nous. Il est intéressant de constater que c'est là où vous aussi en êtes venus.

M. DAY : On devrait aussi souligner que si on la met avec Wetaskiwin, cela va aussi appuyer le fait que Rocky Mountain House et Lacombe sont reliées l'une à l'autre au niveau provincial.

LE PRÉSIDENT : Camrose s'est fortement opposée à faire partie de Wetaskiwin. Nous avons proposé cette suggestion. Cela donne une circonscription de forme bizarre, mais cela les insère là où ils voulaient être, c'est-à-dire dans Crowfoot.

M. CHRISTOPHER HEAD : Est-ce que cela a beaucoup de répercussions sur les populations ?

LE PRÉSIDENT : Non, parce que nous nous sommes assurés que toutes les villes le long de la route 2 dans le Sud faisaient partie de Banff-Cochrane.

M. CHRISTOPHER HEAD : Vous avez remis Olds dans Banff-Cochrane à nouveau.

MME KHULLAR : Rocky Mountain House dans Wetaskiwin à nouveau afin d'équilibrer la population.

LE PRÉSIDENT : C'est apparemment une expérience déchirante pour les gens à l'ouest de Red Deer parce qu'ils s'associent à – le corridor de la route 11 s'associe exclusivement avec Red Deer, nulle part ailleurs.

M. CHRISTOPHER HEAD : Je ne vois pas comment vous auriez pu faire autrement parce que la ville de Red Deer est essentiellement le noyau de la circonscription ; puis, il vous faut y associer des régions.

LE PRÉSIDENT : Vous avez tout à fait raison, et, inévitablement, elle [cette circonscription] va rapetisser.

M. CHRISTOPHER HEAD : Je crois bien que la seule autre chose que vous pourriez songer à faire, ce serait, en gros, de prendre la ville de Red Deer et de descendre le long de la route pour incorporer Innisfail, Olds, dans une sorte de circonscription urbaine, une circonscription qui serait longue et mince.

LE PRÉSIDENT : Nous avons essayé cela. Ça n'a pas marché.

M. DAY : La question qui se pose là, c'est si vous pouviez – les régions du comté de Lacombe que vous pourriez mettre avec Red Deer dans cette proposition – je veux dire, Lacombe est un comté à la forme bizarre.

LE PRÉSIDENT : Oui, les gens de Wetaskiwin veulent tout le comté de Lacombe, mais de donner Blackfalds, par exemple, à n'importe qui d'autre que Red Deer, cela n'a pas de sens du point de vue commercial en termes d'échanges ou de communauté d'intérêts parce que –

M. CHRISTOPHER HEAD : Je veux dire, la seule raison de faire cela, ce serait parce qu'une augmentation de la population de Blackfalds pourrait – vous pourriez plutôt vouloir une population accrue dans Wetaskiwin, dont la croissance se fera à un rythme plus lent que celle de Red Deer.

LE PRÉSIDENT : Si vous pouviez simplement nous dire ce que vous pensez de la situation du Nord. Vous avez fait preuve de beaucoup d'ingéniosité en essayant de composer avec le problème de la surpopulation de Peace River telle qu'elle existe présentement. Nous avons également exploré différentes possibilités et ne les avons pas trouvées satisfaisantes. Nous estimons qu'éventuellement la seule solution pour ces deux circonscriptions du Nord, ce sera la construction d'une route reliant Peace River à Fort McMurray, ce qui permettrait de créer une circonscription dans la partie nord de la province de sorte à la traverser de bord en bord et au sud de Fort McMurray et au sud de Peace River ; puis de prendre Grande Prairie et tout ce qui est au sud d'elle et de les mettre dans une circonscription différente, mais cela ne fait malheureusement pas partie des plans dans un avenir rapproché ; ce qui fait que nous avons donc une circonscription sous-peuplée et une circonscription surpeuplée. Nous ne nous préoccupons pas trop de Fort McMurray à cause de son expansion. C'est donc de 88 000 tel que nous le proposons, et cela devrait se rapprocher du quotient provincial d'ici le prochain recensement. La situation de Peace River ne fera que s'aggraver, et pourtant, elle est trop petite pour qu'on puisse la diviser en deux parce que cela créerait deux circonscriptions sous-peuplées.

Donc, à part ce que vous nous avez suggéré, avez-vous d'autres idées sur ce sujet ?

M. DAY : Je crois bien que tout le monde est un peu perplexe au sujet des 15 à 20 dernières années. En réalité, ce qui a motivé cette proposition-ci, c'est que la région de Lesser Slave Lake, à mon avis, partage beaucoup plus évidemment une communauté d'intérêts avec Peace River ainsi que ses campagnes et son arrière-pays du point de vue historique. Athabasca a été une sorte de penture pour la communauté du Nord. Elle pourrait soit montrer du doigt vers Fort McMurray ou se tourner le long de Slave Lake jusqu'à Peace River, et je crois que la moindre partie de – lorsque nous avons premièrement étudié la question – c'est en effet d'examiner comment les districts judiciaires ont été répartis entre les circuits de Peace River et de Grande Prairie. Il semble bien que cela serait un cas classique. Nous n'avons que notre choix parmi les mauvaises réponses.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Day, c'est très juste. Je crois que les gens du Nord ont été

d'accord avec nous lors des audiences de Peace River. Nous avons eu des nouvelles de leur maire et ainsi de suite, et en réalité, ils ne pouvaient pas, eux non plus, nous offrir de solution concrète au problème. Leur voix est diluée, cela ne fait aucun doute. La circonscription est vaste et elle le restera ; ils ont donc appris à vivre avec cela.

M. CHRISTOPHER HEAD : Je crois que la partie de Peace River est plus difficile à représenter parce qu'il ne s'agit pas d'une seule grande communauté ayant un grand nombre d'électeurs. Vous avez un certain nombre de plus petites communautés et d'électeurs, alors je crois que la représentation devient une tâche difficile pour le politicien parce qu'il doit tenir compte de sept ou huit centres majeurs plutôt que d'un ou deux.

LE PRÉSIDENT : Nous avons déplacé Peace River vers l'est afin d'englober la communauté de la Fox Lake Indian Reserve parce que celle-ci était isolée là-bas, de l'autre côté, et que tous ses services lui arrivaient de l'ouest. Quelqu'un nous avait suggéré cela, et nous avons été très heureux de pouvoir le faire.

Comme vous le dites, Fort McMurray ne représente pas un grave problème pour monsieur Chatters. Bien que les distances soient vastes, il n'a qu'à sauter d'un grand centre à un autre et il a vu tout le monde.

M. DAY : Je ne pense pas qu'il y ait trop de membres - de représentants élus qui vont se targuer d'avoir des problèmes exagérés dans la représentation de leur circonscription ; quels autres problèmes les autres pourraient-ils avoir à les représenter ?

LE PRÉSIDENT : Bien, les députés se plaignent tous de devoir conduire beaucoup trop, mais, je veux dire, l'Alberta est une province dont la population est peu élevée par rapport à sa taille ; il va donc falloir qu'ils continuent de vivre avec cela. Je veux dire, il y a ceux qui voudraient que l'on rapetisse les circonscriptions rurales, en tant que situation méritant une attention spéciale, partout dans la province – de sorte que toutes auraient des populations entre 60 000 et 70 000.

M. CHRISTOPHER HEAD : Je veux dire, une solution possible, et cela voudrait dire faire

amender la Loi, ce serait de prendre les parties du Nord de l'Alberta et de les traiter en tant que région spéciale et de vous permettre de créer un siège supplémentaire, de donner un siège supplémentaire au Nord de l'Alberta. Je crois que l'on pourrait justifier le fait d'avoir trois petites circonscriptions là-haut à cause du vaste – et l'argument dont je me servirais dans ce sens, c'est que cela donnerait une représentation équivalente de celle de la Saskatchewan et du Manitoba pour les vastes circonscriptions du Nord parce qu'elles ne peuvent pas perdre de sièges. Cela n'est pas de votre ressort, mais je pense effectivement que c'est quelque chose que le Parlement pourrait très bien prendre en délibération ; et, à partir des commentaires que j'ai lus dans le British Columbia Commission Report, je crois qu'on suggérera fortement que des parties de l'intérieur de la Colombie-Britannique, parce qu'elle perd – Caribou est en train de perdre un député en faveur du Lower Mainland (la vallée du bas Fraser) et leur suggestion, c'était qu'ils ne pouvaient pas – la dernière fois, ils avaient décidé de ne pas le faire, et cette fois-ci, ils allaient le faire. Selon ce que j'ai entendu, il y a eu énormément de commentaires négatifs et le rapport de la Commission suggérait que l'on devrait songer à accorder une attention spéciale aux vastes régions rurales au centre de la province. La Commission de l'Ontario l'a aussi mentionné lorsque le Rapport a dû exiger le retrait d'un siège du Nord de l'Ontario. Il me semble donc qu'il s'agit de quelque chose qui pourrait être – qui n'est pas de votre ressort. J'espère qu'il s'agit de quelque chose qui pourrait être pris en considération à un niveau politique.

LE PRÉSIDENT : Bien, derrière tout cela, bien sûr, il y a le fait qu'il y a de bons aéroports partout dans le Nord et qu'ils ont les moyens électroniques et les courriels ainsi que bien d'autres choses qui rendent leur travail beaucoup plus facile en termes de l'accès à leurs électeurs. Alors, quelqu'un a dit – je crois que c'était le professeur Johnson à Edmonton : « Ne vous inquiétez pas. Je veux dire, fournissez-leur simplement les moyens de se déplacer et un budget qui leur permette de rendre visite à leurs électeurs. Vous ne pouvez rien au niveau de la géographie. »

Y a-t-il autre chose ?

Alors, merci, Messieurs, à vous deux. Nous apprécions l'immense tâche que vous avez accomplie et aussi le fait de vous être déplacés aussi loin.

M. CHRISTOPHER HEAD : Nous nous sommes rendus ici parce que j'étais en vacances jusqu'à vendredi dernier et qu'aucune des dates à Edmonton ne s'avérait possible.

LE PRÉSIDENT : D'autant plus que vous n'auriez pu présenter qu'une petite partie de votre documentation parce qu'il y avait tout simplement trop de présentateurs.

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DE SAINT-PAUL.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes (de 1 à 62, version anglaise) sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 31^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

Olga Koval, CSR (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice